

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

EXERCICE 1951

A V I S

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 400 Millions de Francs
R.C. : Seine N° 50.816 — N° B.F. : 49

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1951

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX — PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

M. CELIER (Alexandre), *Président honoraire.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GAUSSEL (Georges), *Président.*

FARNIER (Charles), *Vice-Président, Directeur Général*

LAURENT (Charles) *Vice-Président.*

BOISSARD (Henri), *Administrateur.*

CHASSY (Georges), —

DAVEZAC (Henry), —

GONON (Maurice), —

MASSOT (René), —

PERNOT (Alexandre), —

ROLLAND (Jacques), —

VIGUIÉ (René), —

N...., —

CENSEUR

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond).

MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques

sur l'exercice 1951

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre dernier et le compte de profits et pertes de l'exercice 1951.

Comme au cours du deuxième semestre de l'année précédente, l'évolution de la situation économique dans le monde a été dominée par la tension née du conflit coréen : mais les conséquences en ont été très différentes de pays à pays et les troubles qui en ont découlé, notamment dans l'ordre monétaire, ont affecté de façon très diverse les économies nationales.

Le mouvement ascendant des prix mondiaux, qui avait débuté en juin 1950, a continué durant les premières semaines de 1951. Puis, sous l'effet de divers facteurs, tels que les mesures de blocage prises aux États-Unis, les recommandations de la conférence mondiale des matières premières, l'arrêt ou le ralentissement des stockages stratégiques, cette tendance s'est trouvée enrayée et a fait place à une baisse généralisée, parfois profonde. En fin d'année, toutefois, le mouvement des prix internationaux a tendu à se diversifier davantage et le dernier trimestre a vu une reprise modérée des cours sur certains marchés.

Néanmoins, des courants inflationnistes se sont fait jour, notamment dans les pays restant les plus atteints par le dernier conflit mondial. Les déséquilibres qui sont apparus dans les échanges extérieurs de plusieurs des États membres de l'Union européenne des paiements ont provoqué vers la fin de l'année des difficultés susceptibles de mettre cette institution en péril; des mesures de sauvegarde, qui ne sont que des solutions de compromis, ont dû être prises. Les pouvoirs publics sont intervenus plus ou moins tôt et avec plus ou moins de continuité et de vigueur, par un renforcement des contrôles et une aggravation de la fiscalité, ainsi que par des restrictions de crédit et le renchérissement des taux d'intérêt. En France et en Angleterre, notamment, les banques d'émission ont commencé à manifester, par le relèvement de leurs taux d'escompte, un moindre attachement à la politique systématique d'argent à bon marché.

La France ne pouvait échapper aux conséquences du désarroi qui se manifeste dans le monde, mais peut-être eût-il été possible qu'elle n'en souffrît pas plus que d'autres nations.

En fait, la production y a marqué dans l'ensemble une amélioration par rapport à 1950. Il n'en a pas été ainsi dans trois secteurs agricoles importants : celui du blé où la récolte a été sensiblement inférieure à celles qui s'étaient succédé depuis trois ans; celui du vin, dont le marché est, néanmoins, resté engorgé par les stocks reportés de la campagne précédente; celui de la betterave où les quantités de sucre livrées à la consommation sont en régression. Le cheptel vif paraît s'être accru, mais la hausse des cours de la viande a amené le gouvernement à revenir à la taxation des prix de vente au détail. Stimulée par divers facteurs et notamment par les commandes d'armement, l'industrie a connu une activité plus grande. Une hydraulité favorable et la mise en service de nouvelles installations ont augmenté les ressources en énergie électrique, mais celles-ci restent encore, malgré les efforts d'Électricité de France, inférieures aux besoins que laisse prévoir pour un proche avenir l'augmentation constante de la consommation. La politique de modernisation des charbonnages de France a également porté ses fruits, l'extraction du charbon a donné des résultats supérieurs à ceux des meilleures années passées, et s'il a fallu recourir à nouveau

aux importations d'Amérique c'est pour parer à l'insuffisance des tonnages livrés par les fournisseurs européens. Dans la sidérurgie et l'automobile, la production a atteint des niveaux records. Il en a été de même dans l'industrie chimique et les raffineries de pétrole. L'écoulement des articles en textile et en cuir n'a suivi que péniblement le rythme des fabrications, cependant stationnaire, sauf pour les textiles artificiels, et une crise de mévente a commencé à se manifester dans cette branche du commerce de détail. Aidée par des avantages financiers et fiscaux, la construction de maisons d'habitation a progressé sensiblement, tout en demeurant encore très inférieure à ce qu'exigerait le simple renouvellement du patrimoine immobilier.

L'augmentation des prix intérieurs, après une légère rémission vers le milieu de l'année, s'est poursuivie suivant un rythme beaucoup plus accusé en France que dans les principaux pays étrangers. Cette différenciation a été favorisée par divers éléments tels que les rajustements successifs des tarifs de certains services publics, la perspective d'un effort accru de réarmement et l'attraction des biens réels. Elle a trouvé un appui dans la pratique des prix indexés, des marges bénéficiaires calculées en pourcentage des prix d'achat, et dans une législation de la propriété commerciale incitant à la hausse des fonds de commerce. Le salaire minimum national interprofessionnel garanti a été relevé à deux reprises; les salaires effectifs ont été l'objet de rajustements variables suivant la profession. Les revendications pour l'établissement de l'échelle mobile des salaires se sont faites de plus en plus pressantes.

Le commerce d'exportation devait, parmi les premiers, subir les lourdes conséquences de la hausse des prix de revient. Malgré les encouragements gouvernementaux et les efforts tentés en vue d'améliorer la productivité, le déficit de la balance des échanges commerciaux avec l'étranger s'est brusquement creusé à partir du deuxième trimestre. Il s'est accentué ultérieurement, en particulier sous l'effet d'importations massives que les besoins immédiats ne semblaient pas justifier. Il s'étend non seulement à la zone dollar où les États-Unis ont progressivement réduit leurs achats d'importance exceptionnelle, mais même à l'Union européenne des paiements.

La situation de la France s'y est, en effet, renversée : son solde créditeur, jugé, au début de l'année, trop important, a maintenant fait place à une dette qui s'accroît d'une façon inquiétante. Les avoirs en devises du fonds de stabilisation des changes, abondants à la fin de 1950, sont retombés un an après à un niveau très bas. Aucun changement appréciable n'a été apporté aux cours des monnaies étrangères cotées sur les marchés réglementés. Mais les transactions occultes se sont traitées à des prix de plus en plus élevés. Les négociations ont été actives sur l'or qui, après avoir connu d'amples fluctuations, s'inscrivait en décembre à un cours voisin du maximum de l'année. Les mesures tendant à libérer les échanges et à permettre des opérations financières d'arbitrage avec les marchés étrangers ont été maintenues et même étendues, mais il est apparu que la continuation de cette politique était, en période d'inflation, inconciliable avec l'évolution de la balance des paiements ; dès le mois d'octobre certaines restrictions apportées par l'Office des changes à sa réglementation présageaient le renversement de tendance qui allait s'imposer au début de 1952.

Les dépenses budgétaires ont marqué une nouvelle augmentation due, principalement, à la guerre d'Indochine et au réarmement. En outre, l'État supporte indirectement le déficit d'organismes d'intérêt général, tel est le cas pour la Société nationale des chemins de fer français dont le gouvernement n'a pas réussi à coordonner l'activité de façon satisfaisante avec celle des transporteurs routiers ou pour la sécurité sociale dont l'équilibre financier s'est trouvé rompu et cause pour l'avenir des préoccupations plus graves encore. Un nouvel effort fiscal qui a pesé sur les prix de revient a été demandé au pays, mais, comme les années précédentes, il est resté en deçà de l'accroissement des dépenses.

Le Trésor public a réussi, au cours de l'année, à assurer ses échéances intérieures sans faire appel à la Banque de France. Il a recouru à un placement de bons de la défense nationale et à des émissions à court terme. Les détenteurs de capitaux répugnent toujours à les employer en titres de longue durée à revenu fixe. Le marché monétaire s'est resserré à mesure que la hausse des prix créait aux trésoreries publiques et privées des besoins nouveaux. La Banque de France a été amenée, devant la montée rapide de

son portefeuille commercial et d'effets publics, à renforcer son contrôle sur la distribution du crédit et à relever par deux fois son taux d'escompte qui, de 2 1/2 %, se trouve maintenant porté à 4 %.

Dans une économie aussi troublée, les banques ont dû faire face à une situation difficile. Les principes mêmes sur lesquels repose traditionnellement leur exploitation se trouvent remis en cause. Au temps où elles étaient pratiquement seules à collecter les dépôts, elles pouvaient librement les remployer en veillant, à leurs risques et périls, à ne financer que des opérations saines avec des emprunteurs solvables. Aujourd'hui que leurs ressources sont réduites par la concurrence privilégiée des chèques postaux, des comptes du Trésor, des caisses d'épargne et des caisses de crédit agricole, les autorités monétaires leur font une obligation de conserver un portefeuille minimum de bons du Trésor et imposent à leurs réescomptes des limitations qui sont calculées sans égard à la liquidité des effets. La gestion de leur trésorerie devient ainsi particulièrement laborieuse.

Deux traits caractérisent notre exploitation au cours de l'exercice. En premier lieu, les fonds mis à notre disposition par notre clientèle de déposants n'ont augmenté que lentement et dans une mesure relativement faible ; malgré l'important accroissement de nos réescomptes, le volume limité de nos ressources ne nous a pas permis de répondre à toutes les demandes, même justifiées, dont nous avons été saisis. Nous nous sommes efforcés de satisfaire par priorité les besoins de nos clients les plus anciens et les plus fidèles, sans négliger cependant les occasions d'entrer en contact avec de nouvelles relations que la pénurie de crédit incite à accroître le nombre de leurs banquiers. A tout instant nous avons tenu à respecter strictement les règles posées pour la défense de la monnaie. Nous avons évité par principe, dans une période où nous devons recourir très largement au réescompte, d'employer une fraction de nos disponibilités à des opérations plus productives d'arbitrage sur titres ou d'achat de devises au comptant. Nos concours ont revêtu de préférence la forme d'escomptes, comme en témoignent au bilan le poste du portefeuille effets et, hors bilan, celui des effets circulant sous notre endos. En second lieu, les résultats de la branche titres de notre exploitation continuent d'être déficitaires. Des améliorations techniques ont été

apportées à l'exécution des opérations, notamment à l'occasion du regroupement des actions sous les auspices de la Société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières ; d'autres peuvent encore être espérées dans l'avenir. Quelques relèvements de conditions ont été obtenus. Ni les unes ni les autres n'amélioreront sensiblement le coefficient d'exploitation et ce compartiment semble voué à un déficit chronique tant que la stabilité monétaire revenue ne fera pas renaître le goût durable de l'épargne et des investissements en valeurs mobilières. Cette évolution dont l'origine remonte loin, mais qui s'accuse davantage chaque année, transforme le caractère même de notre exploitation : si la branche titres continue d'occuper un nombreux personnel, l'importance relative des profits bruts qu'elle procure tend à devenir de plus en plus faible et la prospérité de la maison repose plus que jamais sur son activité commerciale.

La hausse des prix s'est répercutée sur nos frais généraux. Les salaires, qui en constituent l'élément principal, ont été relevés à deux reprises avec effet du 1^{er} avril, puis du 1^{er} septembre, à la suite de négociations menées sur le plan de la profession avec les organisations syndicales. Nous avons complété notre équipement en machines à cartes perforées et étendu l'usage de ce matériel à de nouvelles catégories de travaux, en même temps que nous poursuivions la révision de nos méthodes de travail. Nous avons réalisé ainsi des réductions d'effectifs, principalement dans les services de bourse, de titres et de comptabilité.

Nous avons contribué à placer les bons de la défense nationale que le Trésor a fait revivre au début de l'année et les obligations du Crédit foncier de France, d'Électricité de France, du département de la Seine, de la Société nationale des chemins de fer français et de nombreuses sociétés privées. Pour attirer les souscriptions que n'encourage pas le climat d'inflation, les émetteurs privés ont mis sur pied de nouvelles formules qui ont pour effet tantôt de limiter les rachats en bourse, tantôt d'abrèger la durée de l'emprunt, tantôt de permettre un amortissement avec des primes qui croissent avec le temps et d'ouvrir des options de remboursement à court terme. Les augmentations de capital, relativement rares au début de l'année, sont devenues de plus en plus fréquentes à mesure que les conditions du marché les ont rendues

plus faciles ; elles ont permis à de nombreuses sociétés de reconstituer ou d'accroître leurs fonds de roulement devenus insuffisants avec la hausse des prix. D'une manière générale, les capitaux recueillis auprès de l'épargne restent cependant très inférieurs aux besoins.

Les opérations de bourse ont retrouvé une activité qu'elles n'avaient pas connue depuis plusieurs années. Sur les valeurs à revenu variable, les cours sont restés orientés à la hausse presque sans interruption et en fin d'année ils dépassaient souvent de plus de moitié ceux qui étaient pratiqués au mois de décembre 1950. En revanche, le marché des obligations fait ressortir une augmentation sensible des rendements. Ce double phénomène, imputable aux réactions de la clientèle devant la progressive dépréciation de la monnaie, ne saurait être considéré comme un symptôme favorable.

Nos agences de Paris ont développé leurs relations avec une clientèle dont elles ont constaté le ferme comportement en face des situations parfois délicates qui se sont présentées au cours de l'exercice. En même temps que par des concours souvent étendus, elles l'ont aidée par de nombreuses démarches auprès des administrations publiques et par des avis sérieusement étudiés. Elles ont dirigé de très importants crédits d'équipement et participé en liaison avec nos confrères à la mise au point de grandes opérations du même ordre, destinées en général à procurer des débouchés extérieurs à l'industrie française, notamment dans ses branches métallurgique, mécanique et électrique. Si les opérations qu'elles ont traitées sur la base du plan Marshall ont diminué avec l'importance des disponibilités qu'il procurait, elles ont recherché et mis au point d'autres formules de financement des importations.

Nos agences en France ont obtenu des résultats favorables sauf dans les sièges où les affaires commerciales n'ont pas suffi à compenser les pertes toujours élevées des opérations sur titres. Elles se sont montrées attentives aux symptômes des embarras qui se sont manifestés sur certaines places. La baisse de la laine survenue au printemps dernier aurait pu avoir de graves répercussions si les importateurs n'avaient tenu à Roubaix comme à Mazamet à éviter toute spéculation. Les difficultés d'approvisionnement en cotons américains, l'achat à des cours élevés de cotons exotiques ont défavorisé les négociants de la place du Havre et ont contribué à soumettre

les filatures à une concurrence étrangère qui a limité en fin d'année l'activité des régions d'Épinal et de Roanne. A Lyon, l'exportation des soieries s'est ralentie. Les mêmes tendances sont apparues sur les marchés de certaines denrées alimentaires et notamment des produits oléagineux. Bordeaux et Marseille, après avoir connu une grande activité, ont assisté ensuite à une réduction sensible de la consommation d'huile. Les régions agricoles ont été plus favorisées dans les zones d'élevage et de production de blé que dans les centres vinicoles. La reconstruction de nos agences sinistrées s'est poursuivie et les nouveaux locaux d'Amiens et de Lisieux ont été inaugurés.

Ni en olives, ni en céréales, les récoltes n'ont été abondantes en Tunisie où notre groupe d'agences a néanmoins augmenté ses profits grâce au concours qu'il a apporté aux opérations concernant le développement économique de la Régence.

Le volume de nos affaires est en accroissement à Madagascar bien qu'en tonnage les exportations diminuent et que des difficultés d'approvisionnement aient gêné l'industrie des conserves de viande. Les stocks de tissus constitués localement ne s'écoulent qu'avec peine. Nous avons transformé en siège permanent le bureau hebdomadaire que nous avons ouvert l'année précédente à Farafangana et installé une sous-agence à Fénériver, au centre de la région des cafés, portant ainsi à douze le nombre de nos sièges malgaches.

Notre département des relations étrangères a obtenu des résultats substantiels, malgré les difficultés de transfert avec la République argentine qui ont contrarié les échanges commerciaux entre ce pays et la France à partir du troisième trimestre. Les visites faites à nos correspondants nous ont donné l'occasion de resserrer encore nos relations avec eux, notamment aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Europe occidentale. Nous avons mis en circulation des chèques de voyage qui permettent aux touristes de s'approvisionner facilement en fonds au cours de leurs déplacements.

A Londres où, en fin d'année, l'augmentation du taux de l'escompte et diverses mesures tendant à réduire les disponibilités du marché, ont entraîné une restriction des crédits et un relèvement des taux, notre agence

a prêté son concours aux exportations vers la France de matières premières telles que la laine, le caoutchouc, l'étain et le coton et elle a continué à jouer son rôle traditionnel auprès de nos différents sièges de la zone sterling pour la gestion de leur trésorerie.

Dans un climat politique troublé, l'Égypte s'efforce de résoudre ses difficultés économiques. L'heureuse transformation de la National Bank of Egypt en une véritable banque centrale est susceptible de procurer plus de souplesse à la trésorerie des banques. Mais la fixation d'un prix minimum pour le coton n'a pas facilité l'écoulement de la récolte. D'autre part, la situation budgétaire entraîne le développement de la fiscalité. Notre agence d'Alexandrie, grâce à l'attachement que lui témoigne sa clientèle, a recueilli une grande part des opérations relatives aux exportations de coton à destination de la France ou de l'Inde. Celle du Caire a cautionné auprès du gouvernement égyptien des entreprises adjudicataires de grands travaux.

L'Inde, faute d'un équipement suffisant, ne parvient pas à nourrir une population en constant accroissement. Le conflit latent qui la sépare du Pakistan y entretient une atmosphère d'inquiétude. Notre agence de Bombay a continué à financer les échanges avec l'étranger et notamment les importations de coton et les exportations de tissus. Celle de Calcutta, ouverte en 1948, s'est développée et a apporté son concours au commerce du jute. Notre établissement a été compris par la Reserve Bank parmi ceux qui ont été agréés pour être admis au Bill Market qu'elle a créé au cours de l'année et qui constitue une amélioration certaine de l'organisation bancaire.

Les prix élevés atteints par la laine au cours de la campagne précédente et l'accroissement des dépenses publiques ont entraîné une hausse générale des prix et des salaires en Australie. L'évolution ultérieure des cours sur les marchés internationaux y constitue un motif de préoccupation. Les affaires d'importation qui s'étaient exagérément développées ont été arrêtées en fin d'année. Nos sièges de Sydney et de Melbourne se sont surtout intéressés aux exportations de laine, notamment à destination de la France.

L'agence de Bruxelles a prêté son concours à des firmes françaises qui travaillent en Belgique et est intervenue à l'occasion d'importations de laine.

L'activité de la French American Banking Corporation, principalement consacrée au financement des exportations de matières premières en provenance des États-Unis, demeure satisfaisante.

Nous tenons à rendre hommage au dévouement de nos collaborateurs de tout grade. Leur travail devient de plus en plus difficile : ceux qui sont affectés à l'exploitation doivent non seulement acquérir le sens du risque, mais encore connaître et respecter des réglementations à la fois changeantes et touffues ; ceux des services intérieurs assistent à la transformation progressive des méthodes auxquelles ils étaient habitués et ont besoin de se familiariser avec les techniques nées des perfectionnements apportés au cours des dernières années au matériel de bureau et aux machines comptables ou à cartes perforées. Chacun a eu à cœur de se montrer à la hauteur de sa tâche. De notre côté, nous nous sommes efforcés d'améliorer encore nos méthodes d'instruction et de perfectionnement professionnels de nos collaborateurs à tous les échelons. Les comités d'établissement se réunissent périodiquement à Paris et dans chaque agence-mère ; le comité d'entreprise a tenu trois sessions. Diverses réformes ont été réalisées sur leurs suggestions. Les œuvres sociales continuent de se développer à la satisfaction du personnel ; notamment une quatrième colonie de vacances a été installée en 1951 à Saint-Geoire-en-Valdaine (Isère) dans un immeuble acquis par nous : au total, 666 enfants dont 268 en provenance de nos agences de province, ont pu passer plusieurs semaines dans des climats salubres et de bonnes conditions d'hygiène.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions.

Toutes les créances reconnues douteuses, les acquisitions d'immeubles, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel ont été amortis.

Notre portefeuille-titres ne présente qu'une variation peu importante par rapport à l'an dernier et ce poste reste très inférieur à la valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toutes natures, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 167.193.403 francs. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, de Tunisie et de Madagascar que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Égypte, Inde et Monaco.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, il y a lieu de considérer comme charge d'exploitation une somme de 51.225.650 francs, qui correspond à une répartition de 67 fr. 59 au profit de chacune des 757.888 parts bénéficiaires non amorties.

En vertu du dernier alinéa de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons d'attribuer :

— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti, une répartition de 57 fr. 41 par part, pour en porter le total à 125 francs brut, ce qui représente	Fr. 43.510.350
— aux actions transférées à l'État, 57 fr. 41 brut sur 800.000 actions	45.928.000
— au Conseil d'administration	1.500.000

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au premier paragraphe de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende de 65 fr. 13 reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de 981.900 francs.

Il restera un reliquat disponible de 24.047.503 francs, qui s'ajoutera au report à nouveau des exercices antérieurs lequel passera de 47.860.950 francs à 71.908.453 francs.

Nous proposons d'opérer sur cette somme un prélèvement de 37.516.356 francs pour en doter une réserve extraordinaire sur laquelle les porteurs de parts de fondateur n'auraient aucun droit, afin d'arrondir l'ensemble des « Réserves » à 500 millions de francs, et ainsi le poste « Report à nouveau » se trouverait réduit à 34.392.097 francs.

Notre collègue, M. Pierre DENIS, président du conseil de surveillance de la Caisse centrale de la France d'outre-mer, qui représentait dans notre établissement les institutions publiques de crédit, est décédé le 28 juillet 1951. Sa vaste culture, sa hauteur de vues, sa courtoisie naturelle rendaient ses avis précieux et son commerce attachant. Il laisse parmi nous d'unanimes regrets.

M. Alexandre CELIER, notre président honoraire, a, par application de la loi du 16 novembre 1940, résigné au cours de l'année, le mandat d'administrateur qu'il exerçait depuis plus de trente ans. Conseiller d'État et directeur du mouvement général des fonds, il avait apporté dans ces hautes fonctions publiques la marque d'un exceptionnel talent. Directeur général, puis président de notre maison, il l'a conduite d'une main ferme et sûre au cours d'une longue période pleine de difficultés et de dangers dont elle est sortie avec honneur. Nous tenons à témoigner publiquement la reconnaissance que lui doit notre établissement.

Le ministre des finances et des affaires économiques a nommé administrateur, M. Jacques ROLLAND, au titre des personnes exerçant effectivement des professions industrielles, commerciales et agricoles, en remplacement de M. BORREDON, qui nous avait apporté une collaboration appréciée et dont le mandat était venu à expiration. Il a désigné M. Maurice GONON, président directeur général de la Banque de Madagascar et des Comores, pour remplir la place laissée vacante par le décès de M. Pierre DENIS. Les mandats de MM. Georges CHASSY, Alexandre PERNOT et René MASSOT ont été renouvelés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1951

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1951, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui nous a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 5 août 1949.

Le bilan au 31 décembre 1951, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente un total de Fr. 212.368.221.114
contre, en 1950 178.745.136.196

Soit une augmentation de Fr. 33.623.084.918

motivée par l'accroissement des comptes créanciers et de l'importance du report de l'échéance de fin d'année.

Le compte Pertes et Profits qui, comme précédemment et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937, fait apparaître la provenance des bénéfices de l'exercice, accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde bénéficiaire de Fr. 167.193.403
contre, en 1950 163.553.260

Il ressort donc, pour 1951, une augmentation de Fr. 3.640.143

La provenance de la somme de 167.193.403 francs est ainsi exprimée dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des Charges, Amortissements et Provisions :

Exploitation	Fr.	145.432.706
Portefeuille-titres et participations.....		20.768.018
Immeubles.....		992.679
		<hr/>
comme ci-dessus.....	Fr.	<u>167.193.403</u>

La diminution du résultat net de la branche « Exploitation » soit 3.588.017 francs s'explique notamment par une aggravation sensible des Frais généraux qui n'a été compensée qu'en partie par l'amélioration des produits.

Comme par le passé, des abattements normaux ont été pratiqués sur les créances litigieuses et des provisions nécessaires ont été constituées.

Suivant les errements pratiqués pour les exercices antérieurs, les rubriques « Portefeuille-Titres » et « Immeubles » n'ont supporté aucune quote-part de frais généraux. Elles représentent, par rapport à 1950, un excédent de 7.067.246 francs pour la première et de 160.914 francs pour la seconde.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1951, au nombre de 757.888.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune de recevoir une répartition fixée par le Conseil qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944 ou à 3 % de 2.253 francs, montant de sa valeur de rachat. Ce minimum brut de 67 fr. 59 est garanti par l'État et, considéré comme charge d'exploitation, s'inscrit en 1951 pour 51.225.650 francs.

L'amortissement des parts bénéficiaires devant se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an, le montant de la somme globale à répartir diminuera donc d'un cinquième chaque année. La sixième tranche

a été amortie le 1^{er} janvier 1952. Elle est représentée par les titres portant les n^{os} 118.400 à 135.241 désignés par le tirage au sort effectué le 22 novembre 1951. Les parts bénéficiaires se trouvent ainsi ramenées au nombre de 741.046 à dater du 1^{er} janvier 1952.

Le projet de répartition comporte au profit des parts bénéficiaires une attribution supplémentaire de 57 fr. 41 afin de porter à 125 francs la somme brute à leur revenir au titre de l'exercice 1951.

Les parts de fondateur en circulation s'élèvent toujours à 15.076, nombre dont l'origine a été expliquée dans notre Rapport sur l'exercice 1946.

Les droits de ces parts de fondateur résultent des anciens statuts et sont rappelés par l'article 26 des nouveaux statuts établis suivant la décision du 29 mai 1947 de la Commission de Contrôle des Banques. Le projet de répartition alloue à chacune de ces parts une somme brute de 65 fr. 13 contre 63 fr. 50 l'an dernier.

Il comporte également une attribution aux actions transférées à l'État et une répartition au Conseil d'administration au titre de tantièmes.

Le reliquat de 24.047.503 francs portera le Report à nouveau de 17.860.950 francs à 71.908.453 francs. Le Conseil d'administration propose d'opérer sur ce montant un prélèvement de 37.516.356 francs en faveur des Réserves pour en porter le montant global à cinq cent millions de francs. Le Report subsisterait alors pour 34.392.097 francs.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquons ci-dessous les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 16.568.368.228 francs au lieu de 11.631.185.965 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 20.962.195.465 accusant une augmentation de 7.292.909.852 francs.

C'est également un accroissement qui se dégage du poste « Portefeuille-Effets » qui passe de 110.835.370.492 à 124.492.383.749 francs. Le rées-compte a été calculé suivant les mêmes principes que l'an dernier.

Une nouvelle diminution ramène le compte « Coupons » de 227.421.719 à 219.694.874 francs. Les « Comptes courants » débiteurs, à 25.199.736.967 francs, présentent une augmentation de 5.292.526.409 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » passe à 11.578.126.237 francs et les « Avances et débiteurs divers » à 3.539.168.009 francs ; le premier de ces postes accuse ainsi une augmentation de 978.219.307 francs, le second marquant un accroissement de 74.760.423 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au Passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à 9.319.932.861 francs accusant l'un et l'autre une augmentation de 1.258.847.435 francs.

La légère diminution du poste « Titres », soit 1.334.384 francs, s'explique par la réalisation de certains éléments de ce chapitre compensée à concurrence de 2.810.000 francs par de nouveaux investissements.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 373.592.633 francs en augmentation de 140.687.201 francs et les créditeurs à 3.420.298.232 francs en augmentation de 872.282.043 francs.

Le poste « Immeubles et mobilier » demeure au montant de l'an dernier, soit 45 millions de francs. En raison des amortissements ramenant l'ensemble du mobilier et du matériel pour mémoire, le solde ci-dessus représente uniquement la valeur comptable du domaine immobilier après les abattements apportés tant en 1951 qu'au cours des années antérieures.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques » par suite d'un accroissement de 7.406.215.541 francs sont portés à 56.549.395.864 francs. Les « Comptes courants » en augmentation de 11.401.845.800 francs s'inscrivent pour 78.134.588.260 francs. Les « Banques et Correspondants » passent de 15.790.958.763 à 20.777.703.787 francs.

Les « Comptes exigibles après encaissement » s'élèvent à 13.700.310.385 francs. Les « Crédeurs divers » forment un total de 18.108.205.357 francs, en augmentation de 5.239.550.524 francs sur le montant de l'an dernier.

Les « Dividendes restant à payer » représentent 4.001.039 francs et l'on relève une diminution de 949.932.583 francs sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves » et le Capital demeurent inchangés pour un total de 862.483.644 francs.

Les trois rubriques « Hors Bilan » présentent une augmentation globale de 52.161.385.421 francs et accusent un total de plus de 131 milliards.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits. »

Le détail de la répartition proposée figure dans le rapport du Conseil.

Nous avons, comme précédemment, procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1951, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 16 avril 1952.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

(article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

EXERCICE 1951

Au regard des dispositions réglementaires concernant l'article 40 et auxquelles est soumis le C.N.E.P., les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles intéressent douze sociétés et ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle. Elles ont été réalisées aux conditions normales et ne sont donc indiquées ici qu'autant que de besoin.

Nous ajouterons que sept crédits non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946 ont été consentis à des membres du Personnel.

Paris, le 16 avril 1952.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

BILAN AU

avant répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION.....	Fr. 16.568.368.228	COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 56.549.395.864
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	20.962.195.465	COMPTES COURANTS	78.134.588.260
PORTEFEUILLE-EFFETS	124.492.383.749	BANQUES ET CORRESPONDANTS	20.777.703.787
COUPONS	219.694.874	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	13.700.310.385
COMPTES COURANTS	25.199.736.967	CRÉDITEURS DIVERS	18.108.205.357
AVANCES GARANTIES.....	11.578.126.237	ACCEPTATIONS A PAYER	9.319.932.861
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	3.539.168.009	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	4.001.039
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	9.319.932.861	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	11.276.247.332
TITRES	70.022.091	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	3.420.298.232
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	373.592.633	RÉSERVES	462.483.644
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	CAPITAL	400.000.000
		REPORT A NOUVEAU	47.860.950
		BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	167.193.403
TOTAL	Fr. 212.368.221.114	TOTAL	Fr. 212.368.221.114

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS	Fr. 33.746.148.897
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS.	70.292.437.592
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	27.354.843.916

31 DÉCEMBRE 1951

après répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION.....	Fr. 16.568.368.228	COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 56.549.395.864
BANQUES ET CORRESPONDANTS	20.962.195.465	COMPTES COURANTS	78.134.588.260
PORTEFEUILLE-EFFETS	124.492.383.749	BANQUES ET CORRESPONDANTS	20.777.703.787
COUPONS	219.694.874	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	13.700.310.385
COMPTES COURANTS	25.199.736.967	CRÉDITEURS DIVERS.....	18.109.705.357
AVANCES GARANTIES.....	11.578.126.237	ACCEPTATIONS A PAYER	9.319.932.861
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	3.539.168.009	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	145.646.939
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	9.319.932.861	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE....	11.276.247.332
TITRES	70.022.091	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	3.420.298.232
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	373.592.633	RÉSERVES	500.000.000
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	CAPITAL	400.000.000
		REPORT A NOUVEAU	34.392.097
TOTAL	Fr. 212.368.221.114	TOTAL	Fr. 212.368.221.114

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS	Fr. 33.746.148.897
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS.	70.292.437.592
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	27.354.843.916

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
a) Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,59 sur 737.888 parts bénéficiaires non amorties (considéré comme charge d'exploitation, en vertu de l'art. 8 de la loi du 2 décembre 1945)	Fr. 51.225.650
b) Attribution supplémentaire Fr. 57,41 par part	43.510.350
Au total : Fr. 125 » sur 737.888 parts bénéficiaires	94.736.000
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :	
Fr. 57,41 sur 800.000 actions	45.928.000
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1.500.000
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 65,13 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	981.900
REPORT A NOUVEAU	24.047.503
	Fr. 167.193.403

REPORT A

PRÉLÈVEMENT POUR AFFECTATION AUX RÉSERVES	Fr. 37.516.356
MONTANT REPORTÉ A NOUVEAU	34.392.097
	Fr. 71.908.453

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1951

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION	Fr. 145.432.706
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	20.768.018
— IMMEUBLES	992.679
Fr. 167.193.403	

NOUVEAU

SOLDE-CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 1951	Fr. 47.860.950
REPORT DE L'EXERCICE 1951	24.047.503
	Fr. 71.908.453

RÉSOLUTIONS

adoptées par la commission de contrôle des banques
en sa séance du 11 juin 1952.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires :

Approuve les comptes de l'exercice 1951 arrêtés au 31 décembre 1951 et les règlements d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

Fixe à 125 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946 ;

et à 65 fr. 13 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du C.N.E.P.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

L'attribution aux actions du C.N.E.P. transférées à l'Etat d'une somme totale de 45.928.000 francs ;

Le versement au conseil d'administration d'une somme de 1.500.000 francs à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La commission décide d'affecter à une réserve extraordinaire, sur laquelle les porteurs de parts de fondateur n'auront aucun droit, une somme de 37.516.356 francs prélevée sur le report à nouveau.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

La commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

• SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

AGENCES DANS PARIS :

- | | | | | |
|---|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • A. 147, Bd St-Germain. • B. 55, Rue de Rivoli. • C. 23, Bd Diderot (G. de Lyon). • D. 2, Rue Rambuteau. • E. 16, Rue Turbigo. • F. 15, Place de la République. • G. 2, Rue de Flandre, et Bureau aux Abattoirs de la Villette. | <ul style="list-style-type: none"> • H. 2, Rue du Quatre-Septembre. • I. 80-82, Bd Magenta. • J. 19, Bd de Strasbourg. • L. 86, Rue de Clichy. • M. 87, Av. Kléber. • N. 35, Av. Mac-Mahon. • O. 71, Boulevard Montparnasse. • P. 2, Boulevard Beaumarchais. • R. 53, Bd Saint-Michel. | <ul style="list-style-type: none"> • S. 2 bis, Av. des Gobelins. • T. 2, Bd de Courcelles. • U. 49, Av. des Champs-Élysées. • V. 90, Avenue du Général-Leclerc. • W. 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité). • X. 40, R. du Commerce. • Y. 113, Fg St-Honoré. • Z. 2, Pl. St-Augustin. | <ul style="list-style-type: none"> • AB. 39, Rue de Ménilmontant. • AC. 14, Rue Bergère. • AD. 25, Bd Barbès. • AE. 44, R. La Fayette. • AF. 199, Bd Voltaire. • AG. 2, Chaussée de la Muette. • AH. 47 bis, Avenue Bosquet. • AJ. 50, Rue d'Auteuil. • AK. 9, Rue du Havre. | <ul style="list-style-type: none"> • AL. 93, Av. de Villiers. • AN. 96, Av. Victor-Hugo. • AP. 1, Pl. Gambetta. • AR. 2, R. P.-Semart (square Monthonlon). • AT. 12, Bd Raspail. • AV. 168, R. de Belleville. • AY. 46, Rue Etienne-Marcel. • BA. 6, Av. Friedland. |
|---|--|---|--|---|

AGENCES EN BANLIEUE :

- | | | | | |
|--|---|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Asnières. • Aubervilliers. • Bourget (Le). • Charenton. • Chaville. • Clichy-sur-Seine. | <ul style="list-style-type: none"> • Colombes. • Elisabethville-sur-Seine. • Enghien-les-Bains. • Ermont. • Garches. | <ul style="list-style-type: none"> • Levallois-Perret. • Livry-Gargan. • Mantes-Gassicourt. • Marines. • Montreuil-sous-Bois. • Montrouge. | <ul style="list-style-type: none"> • Neuilly-sur-Seine. • Noisy-le-Sec. • Pontoise. • Rosny-sous-Bois. • Saint-Denis. • St-Germain-en-Laye. | <ul style="list-style-type: none"> • Sarcelles. • Taverny. • Versailles. • Vésinet (Le). • Vincennes. |
|--|---|--|---|--|

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE :

- | | | | | |
|---|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • LONDRES • BRUXELLES • MONTE-CARLO • ALEXANDRIE • LE CAIRE | <ul style="list-style-type: none"> • PORT-SAID • BOMBAY • CALCUTTA • MELBOURNE • SYDNEY | <ul style="list-style-type: none"> • DIÉGO-SUAREZ • FARAFANGANA • FÉNERIVE • FIANARANTSOA • MAJUNGA | <ul style="list-style-type: none"> • MANAKARA • MANANJARY • MOROMBÉ • MORONDAVA • TAMATAVE | <ul style="list-style-type: none"> • TANANARIVE • TULÉAR • TUNIS • BIZERTE • SOUSSE — SFAX |
|---|--|--|---|---|

REPRÉSENTANT : En Argentine, M. A. BECQUEREL, *Reconquista*, 165, BUENOS-AIRES

(●) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(*) Agences fonctionnant périodiquement.

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | | |
|---|---|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Abbeville. • Agen. • Aire-sur-l'Adour. • Aix-en-Othe. • Aix-en-Provence. • Aix-les-Bains. • Albi. • Alençon. • Alès. • Allasac. • Amiens. • Ancenis. • Angers. • Angoulême. • Annecy. • Annonay. • Antibes. • Aot. • Ardentes. • Argenton - sur - Creuse. • Arles. • Armentières. • Arneke. • Arras. • Aubigné. • Auch. • Aurillac. • Autun. • Auxerre. • Availles-Limouzine. • Avignon. • Bagnols-sur-Cèze. • Bandol. • Barbezieux. • Baugé. • Bayonne. • Beaucaire. • Beaucourt. • Beauport-en-Vallée. • Beaumont - de - Lomagne. • Beaumont-sur-Sarthe. • Beauné. • Beaupréau. • Beauvais. • Belfort. • Bellac. • Belvèze-du-Fazès. • Bénévent-l'Abbaye. • Bergerac. • Besançon. • Béthune. • Bezeville. • Béziers. • Bize. • Blois. • Bolbec. • Bonnetable. • Bordeaux. • Boulogne-sur-Mer. • Boulou (Le). • Bourcefranc. • Bourboule (La). • Bourg. • Bourges. • Bourgueil. • Bousnac. • Branne. • Brantôme. • Brest. • Bricquebec. • Brienne-le-Château. • Brioude. • Brive. • Esbly. • Bruyères. • Buxières-les-Mines. • Cadillac-sur-Garonne. • Caen. • Cagnes-sur-Mer. • Cahors. • Calais. • Cambrai. | <ul style="list-style-type: none"> • Cancale. • Cannes. • Carcassonne. • Carmaux. • Carpentras. • Castillon-s-Dordogne. • Castres. • Caussade. • Cavaillon. • Céret. • Chabanais. • Chablis. • Chalonnes-sur-Loire. • Châlons-sur-Marne. • Chalon-sur-Saône. • Chambéry. • Chambon-Feugerolles. • Charleville. • Chartres. • Château-d'Oléron. • Châteaugiron. • Châteauneuf-sur-Sarthe. • Châteaurenard. • Châteauroux. • Châtelguyon. • Châtellerault. • Châtillon-en-Bazois. • Chaumes-en-Brie. • Chauny. • Chef-Boutonne. • Chemillé. • Cherbourg. • Cholet. • Cirey. • Clermont-de-l'Oise. • Clermont-Ferrand. • Clermont-l'Hérault. • Clisson. • Cognac. • Combronde. • Compiègne. • Concarneau. • Condé-sur-Noireau. • Confolens. • Conlie. • Connerré. • Contres. • Corbeil. • Corcieux. • Couhé-Vérac. • Coulonges-sur-l'Autize. • Cour-Cheverny. • Coutances. • Couterne. • Coutras. • Dammartin-en-Goële. • Dax. • Deauville. • Dieppe. • Dijon. • Dôle. • Dorat (Le). • Douai. • Dreux. • Dunkerque. • Ebreuil. • Elbeuf. • Epervain. • Epervain. • Epinal. • Evreux. • Eysses. • Etahles. • Evian-les-Bains. • Evreux. • Exideuil. • Eysses. • Falaise. • Ferté-Bernard (La). | <ul style="list-style-type: none"> • Ferté-Macé (La). • Firminy. • Flers-de-l'Orne. • Fleurance. • Fontainebleau. • Fontenay-le-Comte. • Fresnay-sur-Sarthe. • Frontignan. • Ganges. • Gannat. • Génillé. • Gonville-la-Mallet. • Grand-Lucé (Le). • Graulhet. • Grenoble. • Guerche-de-Bretagne (La). • Guerche-sur-l'Aubois (La). • Guignes-Rabutin. • Guîtres. • Hasparren. • Havre (Le). • Hazebrouck. • Hennebont. • Honfleur. • Hyères. • Isle-en-Jourdain (L'). • Isle-Jourdain (L'). • Issoire. • Issoudun. • Jarnac. • Juan-les-Pins. • Langeais. • Langon. • Lannemezan. • Laon. • Lautrec. • Laval. • Lavandou (Le). • Lencloître. • Lens. • Lesparre. • Levroux. • Lezay. • Lézignan-Corbières. • Libourne. • Ligueil. • Lille. • Lillebonne. • Limoges. • Limoux. • Lisieux. • Livron. • Loches. • Lons-le-Saunier. • Lorient. • Lorignac. • Lude (Le). • Lunéville. • Lusignan. • Lussac-les-Châteaux. • Lyon. • Mâcon. • Magnac-Laval. • Mans (Le). • Mansle. • Marmande. • Marseille. • Maubeuge. • Mauléon-Soule. • Mauzé. • Mayenne. • Mayet. • Mazamet. • Meaux. • Mehun-sur-Yèvre. • Melun. • Merville. • Mesle-sur-Sarthe. • Metz. • Meung-sur-Loire. • Millau. • Mirebeau-en-Poitou. • Monsegur. | <ul style="list-style-type: none"> • Montauban. • Montbard. • Montbéliard. • Montbrison. • Mont-de-Marsan. • Mont-Dore (Le). • Montélimar. • Montgeron. • Monthureux-s-Saône. • Mptluçon. • Montmédy. • Montpellier. • Moulins. • Mouy. • Mulhouse. • Murat. • Nancy. • Nantes. • Narbonne. • Navarrenx. • Nay. • Neuville-de-Poitou. • Nevers. • Nice. • Nîmes. • Niort. • Nogent-sur-Seine. • Nomeny. • Nontron. • Ollioules. • Olonzac. • Oloron-Sainte-Marie. • Onzain. • Orange. • Orléans. • Ormes (Les). • Ouzouer-le-Marché. • Paimbœuf. • Patay. • Pau. • Paulhaguet. • Périgueux. • Péronne. • Perly. • Perpignan. • Pieux (Les). • Plouay. • Poitiers. • Poix. • Poligny. • Pont-à-Mousson. • Pont-Saint-Esprit. • Pont-Ste-Maxence. • Pornic. • Pornichet. • Port-Vendres. • Pré-en-Pail. • Prémery. • Puy-laurens. • Quimper. • Reims. • Remiremont. • Rennes. • Réole (La). • Riom. • Rive-de-Gier. • Roanne. • Roche-Bernard (La). • Rochechouart. • Rochefort-sur-Mer. • Roche-la-Molière. • Rochelle (La). • Rocroi. • Rodez. • Romans. • Romilly-sur-Seine. • Roquefort-s.-Soulzon. • Roquemaure. • Roubaix. • Rouen. • Rumilly. • St-Amand-les-Eaux. • Saint-Antonin. • Saint-Brieuc. • Saint-Chamond. • Saint-Claude. | <ul style="list-style-type: none"> • St-Didier-en-Velay. • Saint-Etienne. • St-Etienne-de-Montluc. • Saint-Gaultier. • Saint-Geniès. • St-Hippolyte-du-Fort. • Saint-Jean-d'Angély. • Saint-Junien. • Saint-Lô. • Saint-Malo. • Saint-Nazaire. • Saint-Omer. • St-Pierre-des-Nids. • St-Pierre-d'Oléron. • St-Pierre-Eglise. • Saint-Quentin. • Saint-Saulge. • St-Savin-s-Gartempe. • Saint-Servan. • St-Sever-s.-l'Adour. • Saintes. • Sallanches. • Salon. • Samatan. • Saulieu. • Saumur. • Scionzier. • Sedan. • Sées. • Segré. • Sens. • Seremange. • Sète. • Seurre. • Sillé-le-Guillaume. • Soissons. • Solliès-Pont. • Sorgues. • Sourdeval-la-Barre. • Soustons. • Souverain (La). • Strasbourg. • Sury-le-Comtal. • Suze (La). • Talardière (La). • Tarbes. • Tartas. • Tartas. • Tessy-sur-Vire. • Thouracé. • Tinchebray. • Toulon. • Toulouse. • Tourcoing. • Tours. • Tremblade (La). • Trouville. • Troyes. • Vaas. • Val-André-Piéneuf. • Valence. • Valence-d'Agén. • Valenciennes. • Vallauris. • Vannes. • Vernon. • Vernoux. • Vichy. • Vic-sur-Cère. • Vic-sur-Seille. • Vienne. • Vierzion. • Vigan (Le). • Vihiers. • Villaines-la-Juhel. • Villefort. • Villefranche-s-Saône. • Villeneuve-sur-Lot. • Villers-Bocage. • Vire. • Vitré. • Voiron. • Voreppe. • Voves. |
|---|---|---|---|---|

*) Agences fonctionnant périodiquement. — (***) Bureau ouvert pendant la saison. — (**) Bureau de changes saisonnier.